

## AVIS DE LA CLE

### Demande de remise en eau d'un ancien plan d'eau situé à Servant (63)

Dans le cadre de la vente d'un terrain, le futur propriétaire souhaiterait remettre en eau un plan d'eau sur cours d'eau asséché depuis 1996. La DDT 63 a ainsi sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 13 juin 2019, et reçu le 5 juillet 2019.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le projet a fait l'objet d'une consultation par voie électronique du 5 au 17 juillet 2019.

A l'issue de cette consultation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Considèrent qu'une digue d'étang et sa retenue sont une cause de risque de non-respect des objectifs environnementaux.** Ils constituent une atteinte à la continuité écologique, perturbent le fonctionnement hydrologique et morphologique de la rivière, banalisent les habitats aquatiques et en berge, sont sources de déséquilibres pour les populations aquatiques et accentuent les effets des pollutions. L'état écologique du cours d'eau en est ainsi dégradé.
- **Considèrent que le plan d'eau ainsi asséché depuis 1996 est ruiné et perd donc son statut de fondé en titre. Une remise en eau est à considérer comme une nouvelle création.** La dernière cartographie IGN au 1/25000 ne fait par ailleurs plus état de la présence de cet ancien plan d'eau.
- **Considèrent qu'une remise en eau détruirait les 2,6 hectares de zones humides présents au droit du site (boisements alluviaux et prairie humides).**
- **Considèrent que le projet de remise en eau n'est pas conforme à la règle 4 du SAGE concernant la préservation des zones humides et va à l'encontre de la politique de la CLE.**

**EN CONCLUSION**

Le bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un  
**AVIS DEFAVORABLE**  
à la demande de remise en eau du plan d'eau « Etang » situé à Servant.

Ebreuil, le 18 juillet 2019

**Pascal ESTIER**

Président de la CLE

